

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2021**

**Présents** : H Bonada, AM Venet, O Schmitt, J Chetot, J Fiorello, C Chalancon, A Chauve, J Rambaud, J Chartier, P Giraud, E Bernard

**Secrétaire de séance** : A Chauve

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

### **Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.**

Il appartient, désormais, à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire (CTP), le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Compte tenu que la commune de Pinay n'emploie qu'un seul fonctionnaire, Mr le Maire propose de fixer le taux à 100%

Accord unanime des conseillers présents.

### **Créances éteintes au budget général.**

Le Conseil doit entériner le fait que la trésorerie a épuisé tous les recours possibles permettant le recouvrement de quatre factures. En conséquence cette dette sera inscrite au budget général, compte 6542, pour un montant de 1329,64€ concernant un dossier de surendettement avec effacement des dettes, imposé par le juge, à l'encontre de Mr Steve PONCET, ancien locataire de notre auberge.

Les membres du Conseil à l'unanimité, et à regret, se prononcent favorablement pour l'extinction de ces créances.

### **Créances éteintes au budget assainissement**

Mr le Maire précise que ce sont les mêmes explications que la délibération précédente, mais cette fois ci concernant le budget assainissement pour un montant de 1942,67€ et toujours à l'encontre de Mr Steve PONCET.

Même approbation et même regrets à l'unanimité des membres du Conseil.

### **Décision modificative n°2- Budget assainissement.**

Mr le Maire retire cette délibération de l'ordre du jour, les créances éteintes seront inscrites au budget 2021.

### **Retrait de la délibération n°2020/056 du 18/11/2020**

Mr le Maire expose, que cette délibération concernait l'inscription de 430€ de dotation aux amortissements des travaux d'assainissement de la commune, réalisés en 2019, en dépenses de fonctionnement au compte 6811, et ce à la demande de la trésorerie. Celle-ci vient de nous signifier qu'il n'en était point besoin. D'où la proposition de retrait.

Approbation unanime des membres du Conseil.

### **Modification des statuts de La Communauté de Commune de Forez-Est.**

Les statuts actuels prévoyaient : « La Communauté de Commune doit par ailleurs exercer, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant d'au moins 3 des 9 groupes suivants... » par « ....les compétences des groupes suivants..... » et modifie ces groupes de compétences.

Cette modification, approuvée par le conseil communautaire, doit l'être par les 42 conseils municipaux composants Forez-Est.

Après en avoir débattu et par 10 voix pour et 1 contre, les membres du Conseil approuvent la modification des statuts de Forez-Est.

### **Adhésion au service « Instruction d'Autorisation d'Urbanisme » de Forez-Est.**

Mr le Maire présente aux membres du Conseil la convention pour la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme, proposée à l'ensemble des communes composant la Communauté de Communes de Forez-Est.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve la proposition de convention,
- autorise Mr le Maire à la signer,
- donne tous les pouvoirs à Mr le Maire pour prendre toutes les mesures, ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Nomination d'un ambassadeur du tri.**

Mr le Maire présente le descriptif de la mission

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sursoie à la nomination d'un ambassadeur du tri compte tenu de l'incertitude relevant de la modification des coûts des OM dans un proche avenir.

### **Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Retenue du Barrage de Villerest**

Mr le Maire indique, qu'afin de tenir compte de la création de la commune nouvelle de Vézelin/Loire, regroupant les communes d'Amions, Dancé et St Paul en Vézelin , il y a lieu de modifier les statuts du Syndicat.

Ainsi la commune de Vézelin/Loire aura une voix et les recettes destinées à la couverture des dépenses du Syndicat seront la somme des recettes des 3 anciennes communes.

A l'unanimité des conseillers présents la modification de ces statuts est approuvée.

### **Exonération de loyer professionnel « Covid 19 »**

Dans le cadre de la crise sanitaire que nous subissons, liée à la pandémie « covid 19 », Mr le Maire propose d'exonérer de loyers professionnels pour les mois de janvier, février et mars 2021 le locataire gérant de l'auberge communale, Mr Philippe BERTOTTO ; soit un montant de 1350€.

Accord unanime des conseillers présents

### **Fiscalité de l'urbanisme : taux de la taxe d'aménagement.**

En 2011, il avait été instauré sur la commune pour une durée de 3 ans une taxe d'aménagement avec un taux fixé à 1,5%, révisable chaque année.

Mr le maire propose de reconduire cette taxe, en fixant le taux à 1,5%, pour l'année 2021. Ce taux sera révisable chaque année, en même temps que la révision des tarifs communaux.

Accord unanime des conseillers présents

### **Questions diverses.**

-Afin d'équilibrer le budget OM en 2021, l'augmentation du coût de collecte des ordures ménagères en 2021 sera de 16%. Le conseil des maires du 27 janvier devra se prononcer, pour proposition au conseil communautaire, sur le choix du mode de taxation des OM, dans le cadre de l'uniformisation sur l'ensemble du territoire de Forez-Est.

-Le conseil d'école est prévue le 1 mars à 18h à Pinay.

-Mutualisation : O Schmitt présente les travaux de la commission « Mutualisation » : groupement d'achats de matériel et fournitures, inventaire des matériels communaux qui pourraient être mis en commun, établissement d'une convention type entre communes pour gérer ces prêts.....

-Ecole numérique : la convention avec l'académie a été signée, l'écran numérique pourrait être installé dans la classe de Pinay lors des vacances scolaires d'hiver.

-Episode neigeux : des seaux fermés de sel seront mis à la disposition des habitants à certains points névralgiques de la commune.

-Le Maire prendra contact avec l'antenne des services du département de Neulise afin d'examiner la possibilité de mieux sécuriser l'intersection du chemin des Chezeaux et de la RD.

- J Rambaud évoque la remise en état du chemin du Soleil Levant : ce point fera l'objet d'une inscription au prochain conseil municipal.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 4 mars 2021, 20h30 salle l'Orée Fleurie**